

201. — 8 JUILLET 1871. — Arrêté royal portant :

Art. 1^{er}. Les propriétés situées dans la vallée de l'Escaut, sur le territoire des communes de Calcken, Overmeire, Uybergen et Schellebelle et intéressées à l'exécution des travaux communs d'assèchement et d'irrigation sont réunies en association de wateringue, sous la dénomination de : *Wateringue de Belham*.

Art. 2. La circonscription de cette wateringue est arrêtée définitivement telle qu'elle a été fixée, à titre provisoire, par décision de notre ministre des travaux publics, en date du 19 septembre 1870, et telle, en conséquence, qu'elle est figurée et limitée, par des chemins et des lignes hachurées au crayon, sur le plan visé sous cette même date par notre susdit ministre.

Art. 3. Le règlement d'ordre et d'administration intérieure adopté pour cette nouvelle wateringue, en assemblée générale du 16 novembre 1870, par les propriétaires ayant droit de vote et les bourgmestres du ressort, est approuvé tel que, modifié, complété et visé par notre ministre des travaux publics, il se trouve annexé au présent arrêté. (*Monit. du 21 juillet 1871.*)

202. — 8 JUILLET 1871. — Arrêté royal portant :

Art. 1^{er}. Les propriétés situées dans la vallée de l'Escaut, au lieu dit : *Pottelsbergen*, sur le territoire de la ville de Termonde, et intéressées à l'exécution de travaux communs d'assèchement et d'irrigation, sont réunies en association de wateringue, sous la dénomination de : *Wateringue de Pottelsbergen*.

Art. 2. La circonscription de cette wateringue est arrêtée définitivement telle qu'elle a été fixée, à titre provisoire, par décision de notre ministre des travaux publics, en date du 23 décembre 1870, et telle, en conséquence, qu'elle est figurée par un liseré rouge sur le plan parcellaire dont mention précède et qu'elle résulte du tableau indicatif modifié à l'encre rouge également mentionné ci-dessus, plan et tableau qui sont revêtus du visa de notre susdit ministre, sous cette même date du 23 décembre 1870.

Art. 3. Le règlement d'ordre et d'administration intérieure, adopté pour cette nouvelle wateringue, en assemblée générale du 7 février 1871, par les propriétaires des terrains compris dans la circonscription assignée à l'association, est approuvé tel que, modifié, complété et visé par notre ministre des travaux publics, il se trouve annexé au présent arrêté. (*Monit. du 23 juillet 1871.*)

203. — 10 JUILLET 1871. — Loi portant érection de la commune d'Aisemont (1). (Monit. du 12 juillet 1871.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le hameau d'Aisemont est séparé de la ville de Fosses (Namur) et érigé en commune distincte.

La limite séparative est tracée conformément aux indications du plan annexé à la présente loi, savoir :

Du point A à la rencontre du ruisseau de Fosses avec la limite de la commune de Vitrival et remontant ledit ruisseau vers l'est jusqu'au point B ;

Du point B, la limite se dirige vers le nord en longeant les limites est des parcelles n^{os} 393 et 570a jusqu'au point D ; de là, en suivant la limite sinueuse à l'est de la parcelle 578f, traverse le chemin d'Aisemont à Nevremont, en laissant sur le territoire d'Aisemont les parcelles n^{os} 264, 262 et 269, ainsi que les maison, écurie et grange qui y sont contiguës, longeant la limite est de la parcelle n^o 576f jusqu'au petit étang n^o 261, au point C ;

De ce point, elle retourne vers l'est, en longeant la limite sud de la parcelle n^o 69i, traverse une partie de la parcelle n^o 69i, longe la limite sud de la parcelle n^o 69h jusqu'au chemin n^o 100 ;

De ce point, la limite reprend sa direction vers le nord, en suivant l'axe du chemin n^o 100 jusqu'au chemin n^o 5, en traversant la route de Ligny à Denée. Elle suit une partie du chemin n^o 5 dans la direction de l'ouest, sur une longueur de

(1) Session de 1870-1871.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 7 décembre 1870, p. 133-134. — Rapport. Séance du 20 décembre, p. 147. — Rapport sur quelques pétitions. Séance du 14 février 1871, p. 259-261.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 juin 1871, p. 1537-1543.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 30 juin 1871, p. 30.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 juillet 1871, p. 299.

50 mètres, reprend sa direction vers le nord, en suivant le sentier n° 122, traversant dans son parcours le ravin dit : *See Rys*, et le chemin n° 9, et reprend l'axe du chemin n° 28 jusqu'à la limite de Ham-sur-Sambre.

Art. 2. Le cens électoral et le nombre de conseillers à élire dans ces communes seront déterminés par l'arrêté royal fixant le chiffre de leur population.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. KERVYN DE LETTENHOVE.)

204. — 12 JUILLET 1871. — Arrêté royal par lequel le bureau de la recette des contributions directes et accises d'Erps-Querbs est transféré à Contenberg. (Monit. du 15 juillet 1871.)

205. — 12 JUILLET 1871. — Arrêté royal qui approuve le tarif arrêté par la députation permanente du conseil provincial d'Anvers et qui fixe à 75 centimes le prix de la journée d'entretien, en 1871, des enfants trouvés à l'hospice d'Anvers. Il ne sera compté qu'une journée d'entretien pour le jour de l'entrée et celui de la sortie de chaque enfant. Cette journée sera celle de l'entrée. (Monit. des 17-18 juillet 1871.)

206. — 12 JUILLET 1871. — Arrêté royal par lequel :

Art. 1^{er}. Les propriétés situées dans la vallée de l'Escaut, au lieu dit : *Weimeersch*, sur le territoire de la commune d'Uybergen, et intéressées à l'exécution de travaux communs d'assèchement et d'irrigation, sont réunies en association de wateringue, sous la dénomination de : *Wateringue de Weimeersch*.

Art. 2. La circonscription de cette wateringue est arrêtée définitivement telle qu'elle a été fixée, à titre provisoire, par décision de notre ministre des travaux publics, en date du 3 octobre 1870, et telle, en conséquence, qu'elle est figurée sur le plan parcellaire dont mention précède et qu'elle résulte du tableau indicatif, également mentionné ci-dessus, plan et tableau qui sont revêtus du

visa de notre susdit ministre, sous cette même date du 3 octobre 1870, sauf que les parcelles cotées nos 707 à 720 inclusivement et appartenant aux sieurs Casimir De Geyter et Édouard Dauwe ne sont pas comprises dans l'association.

Art. 3. Le règlement d'ordre et d'administration intérieure adopté pour cette nouvelle wateringue, en assemblée générale du 7 mars dernier, par les ayants droit de vote aux termes de l'article 4 de l'arrêté royal du 9 décembre 1847, est approuvé tel que, modifié, complété et visé par notre ministre des travaux publics, il se trouve annexé au présent arrêté. (Monit. du 31 juillet 1871.)

207. — 15 JUILLET 1871. — LOI contenant le budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1871 (1). (Monit. du 21 juillet 1871.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1871 est fixé à la somme de quarante-sept millions sept cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-six francs (fr. 47,749,586), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1870-1871.

Documents parlementaires. — Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget. Séance du 20 décembre 1870, p. 221-235. — Rapport. Séance du 2 mars 1871, p. 264-280. — Amendement à l'art. 10, présenté par le gouvernement. Séance du 12 mai 1871, p. 384. — Amendement à l'art. 45, présenté par le gouvernement. Séance du 18 avril 1871, p. 351. — Rapport sur ces amendements. Séance du 15 mai, p. 385.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 25 mai 1871, p. 1236-1244 et 1277-1279; 25 mai, p. 1254-1262 et 1279-1285; 26 mai, p. 1263-1275; 30 mai, p. 1286-1296; 1^{er} juin, p. 1313-1324; 2 juin, p. 1325-1339; 3 juin, p. 1340-1348; 6 juin, p. 1350-1361; 7 juin, p. 1362-1368 et 1377-1380; 8 juin, p. 1369-1376 et 1380-1385; 9 juin, p. 1384-1394; 10 juin, p. 1396-1407; 15 juin, p. 1409-1422, et 14 juin, p. 1425-1456. — Adoption. Séance du 14 juin, p. 1456.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 3 juillet 1871, p. 51.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 5 juillet 1871, p. 502-514; 6 juillet, p. 514-527; 7 juillet, p. 529-539; 8 juillet, p. 540-552, et 10 juillet, p. 553-559. — Adoption. Séance du 10 juillet, p. 559.